



**Rapport-avis « Hauts de France : territoire(s) en devenir. SRADDET  
2019-2025 »**

La loi NOTRé a été votée sans que les territoires concernés, et leurs citoyens, n'y soient associés et en décideur. D'essence technocratique, outil au service d'intérêts macroéconomiques nationaux et internationaux, elle est un déni du service des populations.

Les régions fusionnées, les Hauts-de-France n'y échappent pas, sont incohérentes et contradictoires dans leurs nouveaux contours :

- Prépondérance des grandes métropoles au détriment des autres territoires ;
- Aggravation des déséquilibres sociaux et économiques ;
- Eloignement des citoyens des lieux de décision ;
- Désengagement de l'Etat stratège et garant de l'égalité des citoyens et des territoires.

L'organisation et la polarisation des territoires régionaux se traduisent dans de fortes inégalités socio-spatiales, pointées par le rapporteur : taux de pauvreté, de chômage, indice de développement humain, etc.

Le volet « SRADDET » de la loi NOTRé est l'un des rares susceptibles de corriger cette tendance lourde en rapprochant les territoires et populations des décisions.

Mais pour cela il est nécessaire de trancher entre deux visions :

- Soit partir des besoins des territoires, des bassins de vie des populations, pour définir et affiner une politique régionale structurante et efficace ;
- Ou décider d'en haut à l'aune d'intérêts macroéconomiques de politiques régionales sectorielles plaquées vaille que vaille sur toute la région.

Une région qui gagne, c'est une région qui nourrit son action des ressources et des potentialités de tous ses territoires et de leurs populations. En ce sens la MEL doit être un territoire parmi les autres, avec la responsabilité supplémentaire d'être au service de toute la région.

Une région qui gagne, c'est une région qui élève tous ses territoires et leurs populations au plus haut niveau par la satisfaction de leurs besoins.

De multiples ressources et énergies existent dans les territoires : elles doivent toutes pouvoir être mobilisées et s'exprimer au service de l'intérêt général. Au premier rang il y a les citoyens : la région doit leur permettre de décider de leur destin. Encore faut-il leur donner les moyens de le faire. Il en est de même pour les conseils de développement trop souvent méprisés par les élus. La région, en lien avec le préfet, doit les conforter et au minimum répondre correctement à leurs sollicitations. C'est trop peu le cas aujourd'hui.

Le groupe CGT porte une attention toute particulière au SRADDET, en particulier dans cette phase de consultation qui précède son adoption.

Le rapport-avis a le mérite de :

- Poser les défis régionaux ;
- Eclairer sur les (dés)équilibres entre territoires ;
- Lister une série d'actions et d'organisations concrètes susceptibles de passer du leitmotiv à l'approche réelle d'une région de territoires.

Le groupe CGT votera donc pour le rapport-avis.